EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR PREFECTURE
016-211601208-20210505-D202144-DE
Reçu le 06/05/2021

délibération :
D_2021_4_4

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Objet : Création de poste statutaire : Agent de Maîtrise Principal

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 05 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Avril 2021

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitraritiana

Pouvoirs :
Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GRENIER Patrick

Secrétaire de Séance : Monsieur Anthony DOUET

Le Conseil Municipal par délibération n°2021-4-3 a validé les ratios d'avancement de grade.
Après vérification de la situation des agents titulaires de la collectivité, il s'avère que trois employés pourront bénéficier d'un avancement de grade au cours de l'année 2021.
Pour ce faire, il faut créer les postes correspondants. Seuls les postes d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe et d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe sont déjà créés. C'est pourquoi Madame le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Créer un poste d'Agent de Maîtrise Principal de Catégorie C à temps complet et ce à compter du 1er septembre 2021.
- Modifier le tableau des effectifs comme suit :

Agent de Maîtrise Principal	Ancien effectif : 0	Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

CRÉÉE un poste d'Agent de Maîtrise Principal à compter du 1er septembre 2021
MODIFIE le tableau des effectifs comme suit

Agent de Maîtrise Principal	Ancien effectif : 0	Nouvel effectif : 1

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

MAIRIE DE DIRAC 16410

Emis le 05/05/2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 06/05/2021